

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 81

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 1^{er} octobre 2024

**OBJET : CRÉATION ET
SUPPRESSION DE POSTE SUITE A
MUTATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN
C. MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. « pouvoir à
BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET
A. CHANTELOT L.**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022 – 80 en date 08 novembre 2022 décidant la création d'un poste de rédacteur suite à une promotion interne d'un agent.

Suite au départ par voie de mutation de cet agent et au terme de la procédure de recrutement, Madame le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif correspondant au grade du candidat retenu.

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur territorial	01/10/2024	Adjoint administratif territorial	01/10/2024	Recrutement

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_81-DE



Vu le tableau des effectifs existant,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la suppression et création de poste ci-dessus proposées ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD

